



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 118104

Texte de la question

Mme Geneviève Gaillard attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le manque d'effectif dont souffre le département de médecine générale de la faculté de médecine et de pharmacie de Poitiers pour remplir ses missions d'enseignement et de recherche. À l'heure actuelle, le département de médecine générale est composé de cinq enseignants associés (deux professeurs et trois maîtres de conférences) en charge de la formation de 250 internes, soit un ratio en équivalent temps plein de 1 pour 100 internes. La nomination d'un maître de conférences associé est indispensable. Elle permettra de développer l'enseignement de la discipline médecine générale et la recherche en soins primaires au sein de la faculté. Les enjeux démographiques de la France et de la problématique de l'accès aux soins des Français nécessitent une réelle volonté d'agir en faveur du développement de la filière universitaire de médecine générale. La loi Hôpital, patients, territoires de 2009 renforce le rôle de la médecine générale et affirme la nécessité absolue de valoriser la filière universitaire de médecine générale en précisant un nombre minimal de recrutements annuels de ses enseignants. Le ministre de la santé a, pour répondre aux besoins des Français, décidé d'augmenter le nombre de futurs médecins spécialistes en médecine générale. L'observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS) a établi les besoins de formation pour les cinq ans à venir avec une augmentation croissante du nombre d'internes à former. Il est essentiel de donner les moyens de les former, à commencer par les moyens humains. Le conseil national des universités a proposé à l'unanimité 31 candidats au poste de maître de conférences associé. Il semblerait que le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche déciderait de ne nommer que 23 candidats. Ceci, compte tenu des départs et des titularisations d'enseignants associés, n'aboutirait qu'à la création de 4 postes d'associés, emplois précaires en contrat à durée déterminée, équivalent à un quart temps universitaire. L'avenir du système de santé passe par la médecine générale et nécessite un effort pour la formation des futurs médecins généralistes. Toutes les conditions favorables à la formation des internes de médecine générale doivent être réunies rapidement. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend nommer un maître de conférences associé au département de médecine générale de la faculté de médecine et pharmacie de Poitiers.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Gaillard](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118104

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2011, page 9996

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)